

Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

20230209 007

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ABLON-SUR-SEINE

Date de convocation : 3 février 2023 Date d'affichage : 2 février 2023

Nombre de conseillers : en exercice /\_29\_/ présents /\_25\_/ votants /\_28\_/

## L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF FÉVRIER

Présents: É. GRILLON, J-B. PAUL, P. ROUYER, C. QUÉRO, L. FORICHON, C. BEUDIN, P. DOUWES, N. MONZON, M. FERNANDEZ, G. BORRELLY, J. BUISINE CORLOBÉ, D. GONÇALVES, C. MOYNIEZ, C. TIPHINEAUD, É. BIANAY-BALCOT, P. QUÉRO, S. JUGAL, T. BAYRAK, V. MOREAU, D. ASSO, S. SABLICTH, S. QUINTYN, V. BAYOUT, M. SEMADENI, C. CONTAMIN

Absents représentés :

M. GRIMONT

procuration à

S. QUINTYN

M. LEGOFF M. ALOUI

P. QUERO P. DOUWES

Absents excusés : J. QUEIJO

Secrétaire de séance : Patrick QUÉRO est désigné, à L'UNANIMITÉ, par le Conseil municipal.

OBJET: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAL-DE- MARNE — TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DE L'ESPACE CULTUREL ALAIN-POHER - PHASE 2

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L. 2334-32 à L. 2334-39, L. 2522-1 ainsi que R. 2334-19 à R. 2334-42,

VU l'avis de la Commission Ressources en date du 7 février 2023,

**CONSIDÉRANT** la volonté de la Municipalité d'entreprendre les travaux de rénovation thermique de l'Espace Culture Alain-POHER



Mairie d'Ablon-sur-Seine 16, rue du Maréchal Foch - 94480 Ablon-sur-Seine

20230209 007

## Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent FORICHON,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ,

APPROUVE le projet de travaux de rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER, phase 2.

**SOLLICITE** Monsieur Olivier CAPITANIO, Président du Conseil Départemental du Val-de-Marne, pour l'attribution d'une subvention pour les travaux de rénovation thermique de l'Espace Culturel Alain-POHER.

DIT que le coût global de l'opération de rénovation thermique est estimé à 460 000 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette demande.

PRÉCISE que la présente délibération sera transmise à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne
- Monsieur le Président du Conseil département du Val-de-Marne

## CERTIFIÉ CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Fait à Ablon-sur-Seine, le 14 février 2023

M. le Maire d'Ablon-sur-Seine serait obligé envers Mme la Préfète de bien vouloir porter à sa connaissance s'il a l'intention de déférer la présente décision devant la juridiction compétente.

Date départ préfecture le Certification exécutoire le Date d'affichage le Conseil municipal du 9 février 2023 Éric GRILLON Maire d'Ablon-sur-Seine